## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

### COMMUNE DE MONTLAUR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal: 15

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 11 septembre 2019 L'an deux mille dix-neuf Et le onze septembre à vingt heures trente

Date de la convocation: 05/09/2019

Date d'affichage:

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Laurent BERNAT, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Alain RASCOL,

Absent(s) (es) excusé (s) (es): Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Sandrine FAVRE, Jean-François

ROUSSET, Naudy ROUX

Procuration: Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°26-2019

Signature du marché de travaux : Assainissement collectif de Moulin Neuf

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de l'assainissement collectif de Moulin Neuf qui a été validé par délibération le 17 juin 2019.

La consultation des entreprises a eu lieu du 20 juin au 11 juillet 2019.

Le cabinet CEREG Ingénierie Sud-Ouest maître d'œuvre du projet a procédé à l'analyse technique et financière des offres. Les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport de l'analyse des offres.

#### Monsieur le Maire:

- Expose que la commission d'appel d'offres réunie le 03 septembre 2019 a validé l'analyse technique et financière des offres ainsi que le classement des entreprises,
- Expose qu'il convient de retenir l'entreprise COSTE TP pour son offre pour les travaux d'assainissement collectif à Moulin Neuf pour un montant de  $169\ 911.50\ \in\ H.T.$
- Propose que pouvoir lui soit donné pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les analyses techniques et financières des offres ainsi que les conclusions
- DE RETENIR l'offre de l'entreprise COSTE Travaux Publics pour un montant HT de 169 911.50 €
- de MANDATER Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes diverses relatives à l'opération et l'autorise à SIGNER le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents, Pour copie conforme.

> Le Maire, Patrick RIVEMALE

n en préfecture

Accusé de réception en préfecture 012-211201546-20190911-20190911\_26-DE Reçu le 12/09/2019